

Perspectives

Apériodique – n°18/145 – 4 juillet 2018

Le point de vue

Union bancaire : essai non transformé

- **Réforme de la zone euro et finalisation de l'Union bancaire étaient au programme du dernier sommet de l'Union européenne des 28 et 29 juin. Très attendues, les conclusions ont comporté peu d'avancées concrètes. Il est désormais peu probable qu'un accord soit trouvé sur la garantie des dépôts avant les élections européennes de 2019.**

En dépit d'un agenda ambitieux, les attentes quant à des avancées réelles en matière d'intégration économique et financière étaient raisonnablement modestes. En effet, la question migratoire a largement dominé les autres sujets. En outre, la ligne de fracture toujours tenace entre pays du Nord et du Sud limitait la portée de cette rencontre¹. Du reste, le récent accord franco-allemand de Meseberg² avait confirmé le peu d'allant d'Angela Merkel sur la mutualisation des risques bancaires.

Néanmoins, une mesure a fait consensus : la création d'un filet de sécurité européen pour financer le Fonds de résolution unique (FRU) en cas de nécessité. Rappelons que le FRU fait partie du deuxième pilier de l'Union bancaire. Il est abondé par les banques et vise une dotation d'environ 60 milliards d'euros d'ici 2024. En attendant, il est sous-provisionné et cela fragilise sa crédibilité.

La série de défaillances bancaires de l'été dernier avait fini de convaincre les plus réticents qu'il était urgent d'autoriser l'accès du FRU à des fonds européens en dernier recours – même si, en l'occurrence, tout avait été

fait pour ne pas mobiliser les ressources du Fonds. Après application du *burden sharing*³, c'est l'État italien qui était intervenu au chevet de Monte Paschi, Popolare di Vicenza et Veneto Banca, tandis que la résolution de Banco Popular avait été supportée par Santander.

Le rôle de prêteur en dernier ressort incombera au Mécanisme européen de stabilité (MES) et remplacera l'instrument de recapitalisation directe des banques – jamais utilisé et trop contraignant. Si ce nouvel outil est bienvenu, sa mise en place sera contrainte à plus d'un titre :

- Le soutien financier prendra la forme d'une ligne de crédit renouvelable dont la taille ne pourra excéder celui du FRU. Ainsi, la capacité totale d'intervention (FRU+MES) sera plafonnée à environ 120 milliards d'euros
- Le Conseil propose une entrée en vigueur avant 2024, ce qui reste un horizon éloigné, et sous condition que la réduction des risques bancaires ait suffisamment avancé.
- Enfin, le processus décisionnaire est ambigu puisqu'il stipule que le MES sera aux commandes, tout en respectant les « exigences constitutionnelles nationales ». Cela fait craindre qu'un veto ou un passage au Bundestag pourront remettre en cause les décisions du MES.

Des précisions seront nécessaires, notamment sur le calendrier et la gouvernance. La mise en

¹ Comme nous l'expliquons dans notre vidéo [Zone euro : l'heure de vérité](#) disponible sur le site des Études Économiques du Groupe Crédit Agricole.

² Pour plus d'information sur l'accord de Meseberg, consultez notre article [L'hégémonie éclairée d'Angela Merkel](#)

³ Mise à contribution obligatoire des actionnaires et des créanciers juniors avant intervention des fonds public dans le cadre d'une défaillance bancaire. Contrairement au régime de *bail-in*, les créanciers seniors sont épargnés.

place d'un filet de sécurité s'inscrit dans un projet de réforme plus vaste du MES. L'ensemble des propositions seront discutées au prochain sommet de décembre.

Le véritable enjeu était celui du troisième pilier de l'Union bancaire, c'est-à-dire la garantie commune des dépôts (ou EDIS – *European Deposit Insurance Scheme*), qui est resté à l'état de blocage depuis le lancement du projet en 2012. Ce n'est pas le pilier en lui-même qui est source de débat – au fond, il y a consensus parmi les États sur l'objectif final – mais c'est la manière d'y arriver.

Sans enterrer le projet, les pays du Nord (Allemagne, Pays-Bas) ont réussi à repousser à plus tard toute forme d'engagement. La feuille de route proposée par la Commission européenne en 2016 continuera à servir de cadre à l'EDIS. Elle prévoyait une mutualisation progressive de la garantie des dépôts au niveau européen, conditionnée par une réduction des risques bancaires en parallèle. Cette conditionnalité est désormais renforcée puisque, avant toute

négociation politique, un suivi de la réduction des risques bancaires sera mis en place.

Six indicateurs de suivi sont ainsi proposés : ratio de solvabilité, ratio de levier, ratios de liquidité (LCR et NSFR), ratio de créances non performantes et enfin ratio de passif *bail-inable* (MREL). Mais aucune cible n'a été définie. De plus, cette liste pourrait encore évoluer. L'inclusion ou non de l'exposition des banques à leur souverain national a été largement débattue et constitue la principale pierre d'achoppement entre pays du Nord et pays du Sud.

À nouveau, le rendez-vous est donné en décembre pour clarifier ces points. Mais, à six mois des élections européennes, il sera alors trop tard pour prendre de nouveaux engagements. Dans un contexte de montée des partis eurosceptiques, nul ne sait à quoi ressemblera la prochaine législature. ■

Anna SIENKIEWICZ

anna.sienkiewicz@credit-agricole-sa.fr

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet

Date	Titre	Thème
29/06/2018	Monde - L'actualité de la semaine	Monde
26/06/2018	France - Compétitivité et parts de marché	France
22/06/2018	Monde - L'actualité de la semaine	Monde
14/06/2018	France – Travail temporaire : tendances à mi-juin 2018	France, sectoriel
30/05/2018	Le Baromètre de l'e-commerce en France	France, Sectoriel
29/05/2018	France – Établissements de santé : tendances à fin mai 2018	France, sectoriel
24/05/2018	France – Travail temporaire : tendances à mi-mai 2018	France, sectoriel
07/05/2018	France – Immobilier résidentiel : évolutions récentes et perspectives 2018-2019	France, Immobilier
30/04/2018	Europe – Commerce extérieur – Guerre commerciale : le prix à payer	Europe
30/04/2018	France - Scénario 2018-2019 : Une croissance solide en 2018-2019, malgré des difficultés...	France
19/04/2018	Royaume-Uni – Scénario 2018-2019 : perspectives au T1-2018	Royaume-Uni
18/04/2018	France – Programme de stabilité 2018	France
18/04/2018	Allemagne – Scénario 2018-2019 : perspectives au T1-2018	Allemagne
11/04/2018	France – Établissements de santé : tendances à mi-avril 2018	France, sectoriel
09/04/2018	France – Travail temporaire : tendances à mi-avril 2018	France, sectoriel
04/04/2018	Monde – Scénario macro-économique 2018-2019 : en termes de croissance, le mieux peut se révéler...	Monde
04/04/2018	Allemagne – Marché immobilier : s'approche-t-on du retournement du cycle ?	Allemagne
03/04/2018	Infographie - Le baromètre des Médias en France	Sectoriel
30/03/2018	France : situation des PME	France
28/03/2018	Royaume-Uni – Brexit : des avancées significatives, mais le plus dur reste à faire	Royaume-Uni
22/03/2018	Le Baromètre de l'e-Commerce en France	France, sectoriel
22/03/2018	Italie – Conjoncture : la croissance et l'amélioration dans le secteur bancaire contiennent le risque politique	Italie, Macro et banques
09/03/2018	Italie – le grand puzzle post-électoral : premières réactions	Italie
01/03/2018	Italie – Enjeux politiques : Le risque n'est pas toujours où l'on croit	Italie

Consultez nos publications réservées à la diffusion interne Groupe Crédit Agricole

Date	Titre	Thème
26/06/2018	L'hégémonie éclairée d'Angela Merkel	Europe
22/06/2018	Italie – Secteur bancaire : la politique joue les trouble-fêtes	Italie, banques
19/06/2018	Bonnes vacances de Francfort !	Europe
15/06/2018	France – Énergies renouvelables/Méthanisation : La CR de Normandie a invité...	Sectoriel, France
13/06/2018	Brexit : le fantôme de la frontière irlandaise	Royaume-Uni
07/06/2018	Europe – Secteur bancaire : Panorama du secteur bancaire européen – 1er semestre 2018	Europe, Banques
06/06/2018	Espagne : une motion de censure historique, et après ?	Espagne
01/06/2018	Lettre de veille finance digitale	Banques, assurances
28/05/2018	France – Quels risques sur l'endettement des entreprises ?	France
16/05/2018	Italie – Enjeux politiques : vers un gouvernement politique	Italie
11/05/2018	États-Unis – Secteur bancaire – Résultats du T1 2018 : fort rebond grâce aux taux et à la volatilité	États-Unis, banques
25/04/2018	La dette dans tous ses états	Dette
17/04/2018	Data centers : dépendance et défis majeurs	Sectoriel
11/04/2018	En termes de croissance, le mieux peut se révéler l'ennemi du bien	Monde
09/04/2018	Finance digit@le – Lettre de veille 2018 - 3	Banques, assurance
04/04/2018	Italie – Secteur bancaire – Crédits non performants : un vent de changements	Italie, Banques
03/04/2018	Le baromètre des Médias en France	Sectoriel
29/03/2018	France – Crédits et placements : crédits aux sociétés non financières, perspectives 2018-2019	France
26/03/2018	France – Banque de détail : parts de marché du 4e trimestre 2017	France, Banques
20/03/2018	France – Crédits et placements : cahier de graphiques de janvier 2018	France, banques
20/03/2018	France – Banque de détail : résultats du T4 2017 et de l'année 2017	France, banques
20/03/2018	Italie – Secteur bancaire : panorama bancaire T4-2017	Italie, banques
09/03/2018	France – Industrie du Papier-Carton : bilan 2017 et perspectives 2018 – conférence COPACEL	France, sectoriel

Crédit Agricole S.A. — Études Économiques Groupe

12 place des Etats-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication et rédacteur en chef : Isabelle Job-Bazille

Documentation : Dominique Petit - **Statistiques :** Robin Mourier

Contact: publication.eco@credit-agricole-sa.fr

Consultez les Etudes Economiques et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

Intranet : <https://portaleco.ca-sa.adsi.credit-agricole.fr>

Internet : <http://etudes-economiques.credit-agricole.com>

iPad : application **Etudes ECO** disponible sur l'App store

Android : application **Etudes ECO** disponible sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.